

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf septembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent, DELMAS Marie, RICARD Nathalie, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°51-2020

### CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE MONTLAUR

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ENEDIS a un projet d'implantation d'un poste de transformation à Briols. La ligne BT réalisée en souterrain traversera les parcelles cadastrées section D N° 758 et ZL N° 70, propriétés communales.

Après avoir examiné le plan du projet et la convention de servitudes à venir entre ENEDIS et la commune de Montlaur,

**Le conseil municipal a délibéré et décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **DE VALIDER** le contenu de la convention de servitudes
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec ENEDIS

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

